

# BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

Vol. XVI

LÉVIS—MAI 1910

No. 5

---

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC ET  
SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHA-  
NOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-  
MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

(Suite)

Le 23 avril 1853, La Propagande adresse une lettre à Mgr Turgeon, dans laquelle se trouve ce passage : " Pour ce qui regarde les chapitres, je ferai remarquer d'abord que lorsque l'on passe de l'état de mission à l'établissement du droit commun de l'Eglise, la chose ne doit pas se faire par caprice, mais plutôt et autant qu'il est possible en suivant les règles ecclésiastiques, lesquelles ont pour origine les lettres des Pontifes ou les décrets des Conciles, et sont rendues vénérables par l'usage et une coutume immémoriale ; ainsi la bonne organisation des diocèses dépend surtout de l'obéissance des prélats aux lois de l'Eglise et de leur zèle à en promouvoir l'exécution, prenant garde de ne demander des dérogations et des privilèges que pour des causes graves et canoniques ".

Deux ans après, le 19 février 1855, Mgr Turgeon fut frappé de paralysie et l'établissement des Chapitres fut renvoyé à des temps meilleurs. C'est ainsi que le 20 octobre de la même année, les évêques du Canada écrivent au Saint-Père pour s'excuser de ne pas en

avoir érigé, à cause de difficultés multiples, surtout dans le Haut-Canada où il s'agissait de la création de nouveaux sièges. Le 26 janvier 1861, Mgr Baillargeon, administrateur du diocèse, écrit à Mgr Horan, à Rome, qu'il devra exposer à la Propagande, *qui parait avoir la chose à cœur*, les raisons qui jusqu'ici ont empêché l'érection des Chapitres et qui l'empêcheront probablement encore longtemps.

Le troisième concile de Québec eut lieu en 1863 ; on ne voit pas dans les actes qu'il ait été question des Chapitres, mais le Prévôt de Montréal (l'abbé J. O. Paré) y représentait le sien ; c'est ce que ne manqua pas de remarquer le cardinal Barnabo, alors préfet de la Propagande, lequel en écrivit à Mgr Baillargeon, encore administrateur du diocèse de Québec.

Le Cardinal est étonné de voir qu'à l'exception du diocèse de Montréal qui a délégué au concile provincial le prévôt de son Chapitre, nul autre diocèse n'a fait mention de l'existence d'un Chapitre, bien que, dès 1851, au premier concile, on ait demandé la permission d'en ériger et qu'un indult ait été donné à cet effet. <sup>(1)</sup>

Mgr Baillargeon répond au Cardinal Barnabo, le 14 septembre 1865, pour expliquer de nouveau pourquoi il n'y a pas d'autres Chapitres dans la Province de Québec que celui de Montréal, et il donne les raisons suivantes :

---

(1) *Acta imprimis quod attinet, duo potissimum in iis notata fuere, nimirum 1° In tota Quebecensi Provincia, si una excipiatur Diocesis Marianopolitana, cujus Capitulum Priorem suum ad Synodum deputavit, nullum alium extare Cathedrali Capitulum, etsi constet ejus regionis Epos, jam ab anno 1851, in primo Provinciali synodo congregatos, facultatem erigendi Capitula enixis precibus a s. sede impetrasse, et Pontificium Indultum hac in re obtinuisse per Litteras Ap. in forma Brevis insequenti anno datos die 16 Julii. (1852)*



1° Dans plusieurs diocèses, pénurie de prêtres ; ceux qu'il y a sont employés à la desserte des missions.

2° Les évêques n'ont pas les moyens de soutenir des Chapitres.

3° Pour ce qui regarde le diocèse de Québec, la maladie prolongé et incurable du Titulaire, Mgr Turgeon.

Mgr Baillargeon devenu évêque en titre, en 1867, était malade depuis longtemps déjà et il songeait plutôt à donner sa démission (1) qu'à ériger un Chapitre. Et que d'autres affaires il eut à régler de 1867 à 1870, année de sa mort ! Enfin il faut aller jusqu'en 1875 pour continuer cette longue histoire. Cette année-là, Mgr Taschereau avait décidé de mettre à exécution le bref de la S. C. de la Propagande et de ressusciter le Chapitre de Québec. Malheureusement les principales pièces officielles ont disparu et je dois y suppléer par la tradition ; comme témoin je vais dire ce que je connais, étant, à cette date, l'un des prêtres employés au palais épiscopal. Mgr Taschereau—cela est certain—fit deux listes des futurs chanoines, mais il ne put réussir à les faire accepter. Et pourquoi ?—Parce que tout naturellement il avait offert un certain nombre de stalles aux messieurs du Séminaire, et que ceux-ci déclinaient l'honneur : 1° ils se rappelaient peut-être le péché originel de l'érection faite par Mgr de Laval et les luttes qui en avaient été les suites funestes ; 2° ils ne voulaient pas, paraît-il, d'inégalités d'honneurs et de costumes parmi les membres de leur maison. Ces sentiments qui font l'honneur des directeurs d'alors et qui témoignent de leur humilité ont empêché alors le diocèse de Québec d'avoir son Chapitre. Qu'est-il arrivé

---

(1) Il avait voulu la donner dès 1865 et il fallut un ordre du Pape pour le maintenir à son poste. Il renouvela sa demande pendant le concile du Vatican, mais Pie IX lui répondit de suivre l'exemple du Pape.

depuis ?—Des prélatures qui ont produit les mêmes inégalités que l'on voulait éviter en 1875.

A cette preuve de la tradition, et de mes souvenirs qui sont absolument vivants et dont personne ne peut justement contester l'exactitude, j'ajouterai quelques écrits qui confirmeront tout cela.

Le 24 janvier 1875, Mgr Taschereau répond à une lettre de Mgr Langevin, évêque de Rimouski, que le Chapitre de Québec sera probablement érigé le 19 mars suivant. Le 15 mars de la même année, quatre jours avant la fête, l'anniversaire de la consécration épiscopale de l'archevêque, la date solennelle où le chapitre va ressusciter, après avoir dormi dans la tombe durant quatre-vingt ans et plus, le même Mgr Taschereau écrit au même Mgr Langevin que le costume des chanoines sera le surplis, avec la mozette épiscopale, mais noire et *en laine*, soutane ayant *collet et manchettes en velours noir* sans lizeré ni ornements, aux boutons.

“ Pour l'office, tierce une fois par mois et la messe un dimanche ou fête.” Rien de bien onéreux ni de bien décoratif ! Le 19 mars 1875 arriva et, à la grande surprise des membres du clergé, il n'y eut pas plus de Chapitre que sur la main.

Le 29 mars suivant, Mgr Langevin écrit à Mgr Taschereau : “ J'ai parfaitement compris les raisons qu'a Votre Grandeur de différer la résurrection de son chapitre.”

En attendant, il faut rappeler que le diocèse d'Hali-fax eut un chapitre en 1856. Il vient de s'éteindre tout à fait par la mort du dernier chanoine. St-Hyacinthe a le sien depuis le 26 juillet 1877, Rimouski le 8 décembre suivant, Trois-Rivières 1884, Ottawa 1889 et Joliette 1907. Les chanoines de ces différents chapitres ne sont pas tenus de faire l'office public quotidien. Quant au costume de chœur, aux insignes, ils sont les mêmes, je crois, qu'à Montréal ; soutane noire avec boutons et boutonnières, parements des manches



et collet de couleur violette, et bas de même couleur. Au chœur, tous les chanoines ont droit au rochet et à la cappa violette, et les Dignités à la soutane de même couleur. Pas de velours, ni de soie.

Les Chanoines de ces différents chapitres sont tout naturellement les conseillers de l'évêque pour les causes indiquées dans le Droit, et ils doivent l'assister dans les fonctions pontificales. Ils ont, il faut le dire, un rôle amoindri, à cause du retranchement de l'office public, et si jamais le *Chapitre de Québec* pouvait renaître, on pourrait émettre le vœu qu'il soit ce qu'il était autrefois.

Il semble vraiment qu'il existe encore par la tradition, par les actes du St-Siège, par les efforts qu'ont faits les évêques de Québec pour en assurer la continuation. Il ne manque vraiment à ce Chapitre que des Chanoines ! Aussi est il intéressant de mentionner un mémoire écrit par M. Jean-Thomas Taschereau, frère du cardinal, en date du 31 juillet 1857, pour prouver que le Chapitre de Québec existait encore à cette date tant au point de vue ecclésiastique qu'au point de vue civil. Et pourquoi et à quelle occasion M. Taschereau eut-il à se prononcer sur cette question ?—A propos de la vente de la Seigneurie de la Petite Nation faite par le Séminaire de Québec à M. Papineau, le 15 mars 1803.

Cette seigneurie de la Petite Nation de trois lieues de front sur cinq lieues de profondeur avait été donnée à Mgr de Laval par la Compagnie des Indes, le 16 mai 1674. (1) Après avoir donné cette seigneurie au Séminaire, le 12 avril 1680, le Prélat s'en fit rétrocéder, le 10 décembre 1682, trois lieues pour l'établissement de son Chapitre ; le 6 novembre 1684, il signa un acte définitif en faveur du Chapitre.

“Le 20 décembre 1765, M. le Grand Vicaire Perrault, chanoine, au nom du Chapitre, crut devoir faire sa déclaration au civil pour sauvegarder les droits de ce Corps..”

---

(1) Voir le *Bulletin*, 1898, page 173.

Je continue de citer le plaidoyer de M. Taschereau.

“ Le Chapitre de Québec n’a été supprimé ni par l’autorité spirituelle ni par l’autorité civile, (c’est simplement un fait que je cite et je le prouve comme suit).

“ Le Saint-Siège n’avait pas l’intention de le supprimer et ne l’a pas fait non plus : c’est le cardinal Préfet de la S. C. de la Propagande qui en donna lui-même l’assurance à Mgr Briand, le 9 avril 1766, lorsqu’il lui écrivait :

“ Pour enlever toute difficulté touchant la subsistance du Chapitre, malgré les malheurs qu’il a éprouvés, un Bref pontifical que vous recevrez, déclare positivement qu’il n’a pas cessé d’exister et ne peut s’éteindre à cause du manque de revenu, mais qu’il doit être maintenu dans l’état où il est maintenant, sauf seulement le service des chanoines et leur assistance à quelques-unes des fêtes les plus solennelles de l’Eglise cathédrale ou d’une autre par nous désignée.”

“ Le Gouvernement Civil n’a pas aboli la Corporation civile du Chapitre ni de ses biens, comme on peut s’en convaincre par le récit officiel suivant.

“ The Grand Vicar and Clergy of Quebec prayed that a successor might be appointed to the previous Bishop and that a *Chapter* might be appointed to consist of the priest of the Seminary with the names and dignity of Canons (Chanoines)... It is not easy in the imperfect and ill arranged records of that date to discover what decision was come to on that application. It seems for some time to have laid dormant; but Governor Murray having subsequently recurred to the subject with very strong recommendations in favor of the R. Catholics and having sent home his secretary Mr. Cramahé to give information on this and other points, his despatch of 7<sup>ber</sup> 1763 with the accompanying mem. was on the 25th March 1765 submitted to the Lords Commissioners for Trade and Plantation.



Their Lordships having in consequence called on the law officers of the Crown (Sir F. Morton and Sir W. DeGrey) for an opinion as to the legal positions of the R. C's in Canada, those officials reported that: "His Majesty's R. C. subjects residing in the countries ceded to His Majesty in America by the Definitive Treaty of Paris are not subject in these colonies to the incapacities, disabilities and penalties to which R. C's in this Kingdom are subject by the Laws thereof." This opinion however led to no decisive action, but the difficulty of tacitly permitting the exercise of Episcopal authority appears to have been got over as in a letter from Mr. President Irving dated 7th July 1766."

"Vers 1767, Mgr Briand pouvait écrire, avec vérité, au gouverneur anglais que le Chapitre possédait encore "une seigneurie de 3 lieues de front aux Chaudières par la Grande Rivière et au-dessus du Lac des Deux-Montagnes....."

"Qui a pu enlever, depuis, cette Seigneurie au Chapitre de Québec ?

"Est-ce qu'une Corporation peut être dépouillée de ses biens sans avoir pu réclamer ?"

D'après le savant avocat, on ne peut alléguer la prescription et il le prouve.

Comme je ne puis tout citer de cet important mémoire, j'arrive aux conclusions :

"Réponses du soussigné—Jean-Thomas Taschereau

—.....  
"1<sup>o</sup>—Le Chapitre a-t-il cessé d'exister par la mort du dernier chanoine ?

"Je répons qu'en thèse générale, une corporation de la nature de celle du Chapitre en question devait cesser d'exister par la mort de tous ses membres ; mais si je comprends bien les faits, l'évêque de Québec forme partie de ce Chapitre comme chef, et il en a la nomination, on ne peut donc pas dire que tous les membres du Chapitre soient morts et que le Chapitre ait cessé d'ex-

ister. De plus l'évêque de Québec, ayant la nomination de ce Chapitre, a pu empêcher son extinction et peut encore aujourd'hui interrompre cette extinction au moyen de nouvelles nominations.

“ 2<sup>o</sup>—Supposé néanmoins que, pour les effets civils, le Chapitre soit considéré comme éteint à jamais, n'y a-t-il pas moyen de prouver que l'Evêque légalement retraits dans les biens et les droits du Chapitre, tant comme évêque et comme donateur des  $\frac{3}{5}$  de la Seigneurie et advenant la mort du dernier titulaire du Chapitre ?

“ L'Evêque s'étant, par un acte authentique et translatif de propriété, dépossédé en faveur d'une corporation légalement constituée et habile à acquérir et posséder des immeubles, à la condition que cette corporation continuera comme Chapitre..... je n'hésite pas à dire qu'il n'a pu perdre tout droit dans ces mêmes immeubles, et que son titre de donateur et d'évêque seul lui donnera droit de réclamer cette propriété, au moyen d'une action de révocation pour cause d'inexécution des charges de la donation, savoir d'entretenir un Chapitre, etc.

“ 3<sup>o</sup> Au point de vue de la loi civile, l'existence du Chapitre reconstitué aujourd'hui par l'Archevêque, serait-elle reconnue ?

“ Je suis d'opinion que l'existence du Chapitre nommé aujourd'hui... serait reconnue civilement et qu'en loi il pourrait faire des actes civils; et de plus cette opinion est fortifiée par le fait que notre Législature a fait mention du Chapitre de l'archevêque de Québec, comme existant de droit, quoi qu'il pût ne pas exister de fait.

“ 4<sup>o</sup> Existe-t-il quelque probabilité de succès d'une démarche légale contre M. Papineau qui, en vue des réclamations possibles du Chapitre, n'a pas payé la seigneurie sa pleine valeur, il s'en faut de beaucoup ? si oui, quels moyens faut-il adopter ?



“ J'avoue que cette question souffre assez de difficultés et m'a beaucoup embarrassé.

“ C'est néanmoins mon opinion que la nature des biens acquis par M. Papineau, le manque de l'observation des formalités nécessaires pour l'aniénation de tels biens, le titre vicieux d'acquisition de M. Papineau, l'impuissance où le Chapitre a été d'agir, lui ôtent le droit d'invoquer la prescription, à l'encontre d'une réclamation qui serait faite de ces mêmes biens par le Chapitre en question. J'ajouterai que non seulement le titre de M. Papineau est vicieux, mais qu'il est accompagné de mauvaise foi, en autant qu'il devait savoir que ces biens appartenaient au Chapitre ; et en conséquence de ce manque de bonne foi, il n'a pu acquérir la prescription.

“ Ces remarques s'appliquent à M. Papineau, père ; mais comme il y a plus de dix ans qu'il a transporté ou cédé ses biens à son fils, il serait prudent, avant d'entreprendre aucune démarche contre ce dernier, de s'assurer de la nature et de la force de son titre d'acquisition.

“ Québec, 31 juillet 1857.”

“ J. THOMAS TASCHEREAU,

“ Avocat.”

D'après tout cela, le Chapitre de Québec, existerait encore. Il serait intéressant de savoir ce qu'en pensent les docteurs en droit canonique ou civil.

Pour terminer cette histoire du Chapitre de Québec, il me reste à donner la liste des chanoines. Puis je publierai, comme je l'ai promis, en appendice, plusieurs lettres de M. Hazeur De L'Orme adressées à son frère.

Chanoines  
du Chapitre de Québec  
1684-1795

H. DeBernières, Ls Ango de Maizerets, J. Dudouyt, C.

Glandelet, J. Gauthier de Bruslon, Chs-Am. Martin †<sup>(1)</sup>, Thos Morel, Jean Guyon †, Jean-Frs Buisson †, Jean Pinguet †, Ls Soumande †, Benott Duplein et Pierre de Caumont.

Ces treize furent les premiers chanoines titulaires nommés par Mgr de Laval en novembre 1684.

En même temps des lettres de chapelains furent données à MM. Paul Vachon †, Nicolas Dubos, Frs Grouard et Phil. Boucher †. Le 26 octobre 1685, le Chapitre accorda à MM. Lascaris D'Urfé et Claude Trouvé le privilège d'assister au chœur après les Dignités et immédiatement avant les autres chanoines. M. Frs Dupré fut aussi nommé chanoine honoraire en 1687, et M. Jean-Félix Récher en 1749.

Suivent par ordre de date les noms des chanoines titulaires : Guil. Gauthier †, Jean Foucques, André de Merlac, Jos. de la Colombière<sup>(2)</sup>, Et. LeVallet, Nicolas Deleuze, Germain Morin †, Nicolas Dubos, Pierre Pocquet, Etienne Boullard, J.-B. Gauthier de Varennes †, Goulvin Calvarin, Ignace G. Hamel †, C. J. Deschamps de la Bouteillerie †, <sup>(3)</sup> Pierre Le Picart †, Jacques Leblond, Chs Plante †, Th. Thiboult, Pierre Girard de Vorlay, J. Thierry Hazeur †, Paul Armand Ulric, Louis Lepage †, Louis Maufils, Joachim Fornel †, Chs Godfroy de Tonnancour †, Pierre Hazeur De L'Orme †, Michel Poulin de Courval †, Pierre Leclerc, Eust. chartier de Lotbinière †, Bertrand de la Tour, Ives Leriche, Jos. Boulanger, Frs-Elzéar Vallier, Pierre de Gannes de Falaise (acadien), J.-P. de Miniac, René Allenou de la Ville-Angevin, J.-Bte Gosselin, Jean-

---

(1) Le signe † veut dire ici : *Canadien*.

(2) M. Guillaume Seré de la Colombie fut nommé grand pénitencier le 26 novembre 1712, mais il était malade et mourut sans avoir pris possession.

(3) Tanguay le fait naître à Québec. Erreur, il était né à la Rivière Ouelle, le 31 juillet 1674, et il fut baptisé le 18 août suivant.



Olivier Briand, Pierre Boucault, Jean de Cabanac Taffanel, J. M. de la Corne †, J. A. Gaillard †, J. F. Perrault †, Jos. Resche, Chs-R. de Rigauville †, Gilles Cugnet †, Pierre St-Onge †, Chs-Ange Collet. Soixante et un chanoines titulaires. Je pense bien que cette liste est complète, mais qui peut savoir exactement? Il faut compter avec les lacunes des registres. On sera peut-être surpris de ne pas trouver le nom de M. Pierre de Francheville parmi ceux des chanoines, d'autant plus que ce monsieur, promoteur de l'officialité diocésaine, avait pris possession au nom de plusieurs chanoines absents, lors de la première installation du Chapitre en 1684. Mais il ne fit jamais partie du Chapitre. Il eut du reste d'autres gloires, entre autre celle d'avoir été curé de la Rivière-Ouelle durant un an (1690-1691) et d'avoir empêché, à la tête de ses paroissiens, les Anglais de débarquer sur les rivages de sa paroisse (1).

Et c'est ici le temps, ou jamais, en parcourant cette liste de noms pour la plupart si remarquables au point de vue de la noblesse française ou canadienne, d'admirer ce vénérable Chapitre de Québec qui dura plus d'un siècle, et de lui rendre justice.

Il faut rappeler d'abord et de nouveau que ce Chapitre, malgré tous ses défauts, faisait l'office public, solennel et quotidien, et que les Chapitres modernes, en dépit de toutes leurs qualités, ne font pas cet office quotidien. Par contre, l'ancien Chapitre eut bien des procès, un surtout; mais c'était la coutume du temps, la mode de France, et tout cela n'empêchait en aucune façon les chanoines de faire des œuvres admirables de zèle et de charité, de se sacrifier pour le soin des ma-

---

(1) On trouva peut-être qu'il avait des allures trop belliqueuses pour faire un bon chanoine, ami né de la paix et du repos; en tout cas, c'était un canadien, un patriote, un prêtre actif et d'une piété exemplaire.

lades et des blessés, et pour la desserte des communautés religieuses. Et au point de vue des difficultés et des procès ecclésiastiques, mettons Rome au lieu de Versailles, notre Parlement et nos tribunaux civils à la place du Conseil Supérieur d'alors, et demandons-nous si nous avons le droit de jeter la pierre aux chanoines de Québec.

Et même en ce temps-là, est-ce que les évêques de Laval et de Saint-Vallier étaient toujours du même avis ? Et depuis la conquête peut-on dire que l'harmonie la plus parfaite a toujours régné dans l'épiscopat canadien, et qu'il n'y a jamais eu de difficultés ou de procès entre les évêques, les universités et les collègues ? Eh non, ce sont là des misères de toutes les époques, le monde n'a pas changé et il en sera ainsi tant qu'il y aura des hommes sur la terre.

En tout cas, il serait facile de prouver que nos chanoines de Québec furent, à quelques exceptions près, des ecclésiastiques remarquables par leur piété et par leurs œuvres. Pas un seul—c'est à noter—ne fut jamais accusé de crime ou même de scandale. Plusieurs moururent en odeur de sainteté et victimes de leur dévouement. Et ce qui est également digne de remarque, c'est qu'au témoignage des documents historiques et de la tradition, celui qui a eu la plus grande réputation de sainteté a été le plus grand plaideur : M. de Lavillangevin. Pour ceux qui ont lu l'histoire de l'Eglise, ce ne sera pas une surprise, et ce pourrait être une consolation, sinon un encouragement pour les avocats. N'empêche que s'il s'agissait de faire son procès de canonisation, l'avocat du diable ne manquerait pas de faire des objections et de parler des procès. Le Chapitre ne donna qu'un évêque au Canada, mais cet évêque en valait plusieurs, car ce fut Mgr Jean-Olivier Briand, chanoine durant vingt-cinq ans, le second fondateur de notre Eglise, l'éducateur, le maître, le modèle de Mgr Plessis ! Dans cette illustre compagnie que d'autres personnages



marquants ! A citer : les compagnons de Mgr de Laval, fondateurs avec lui du Séminaire de Québec, de véritables saints ; des missionnaires comme MM. Morel et de Miniac, des administrateurs habiles comme MM. Le Picart, De L'Orme et de La Corne, des prédicateurs comme MM. J. Fornel, de Latour, et de Lavillangevin, des naturalistes comme M. J. B. Gosselin, des colonisateurs, des hommes d'affaires comme M. Louis Lepage et autres ; ajoutons des doyens de Chapitres d'Europe comme M. de Ganne Falaise, des Abbés, comme M. de la Corne, abbé et de Maubec et de l'Etoile.

Je pourrais aussi nommer des maîtres de cérémonie, des musiciens, comme MM. de Tonnancour et Resche. Mais je n'en finirais plus et franchement je crois qu'il est temps de finir. D'autant plus que quelques-uns de ceux qui ont la patience de me lire me demandent d'écrire l'*Histoire du Chapitre de Québec* ! Et bien non, je n'écrirai pas cette histoire. Seulement celui qui l'écrira pourra trouver dans les documents que j'ai publiés, de la matière en abondance, et de la forme point. Alors il y mettra la forme. (à suivre)

M<sup>sr</sup> HENRI TÊTU

---

## BIBLIOGRAPHIE ANTONIENNE

OU

Nomenclature des ouvrages : livres, revues, brochures, feuilles, etc., sur la dévotion à saint Antoine de Padoue, publiés dans la province de Québec de 1777 à 1909. Par le R. P. Hugolin, o. f. m. (Suite)

Les Treize Mardis en l'honneur de saint Antoine..	114
Méditations sur les vertus de saint Antoine pour chacun des Treize Mardis ou Dimanches.....	115
.....	.....
Les Neuf Mardis.....	159

Neuvaine à saint Antoine de Padoue.....	160
Prières à saint Antoine de Padoue pour chaque jour de la neuvaine.....	161
L'Association Universelle en l'honneur de saint Antoine de Padoue.....	175
But de l'Association Universelle.....	177
Conditions d'admission.....	178
Avantages.....	179
Indulgences.....	179
La Croisade de saint Antoine.....	181
Confrérie Antonienne pour la conversion des dis- sidents et des égarés.....	184
Bref de S. S. Léon XIII approuvant la Confrérie Antonienne.....	188
Lettre du Patriarche de Venise (aujourd'hui Pie X) recommandant la Confrérie Antonienne.....	188
Consécration des petits enfants à saint Antoine de Padoue.....	188
Acte de consécration des petits enfants.....	193
Prière des parents pour leurs petits enfants consa- crés.....	198
Prière des petits enfants consacrés.....	199
La Pieuse Union en l'honneur de saint Antoine...	200
Indulgences de la Pieuse Union.....	201
Méthode pour entendre la sainte Messe en union avec saint Antoine de Padoue.....	202
Le <i>Pain de saint Antoine</i> .....	220

**91.** La dévotion / a / saint Antoine de Padoue / par  
L'abbé E. DeLamarre, S. T. D. / Directeur diocésain  
de l'Association Universelle / et de l'œuvre du Pain  
de Saint-Antoine / à Chicoutimi / seizième mille / Edi-  
tion revue et augmentée / Québec / Imp. H. Chassé /  
4, Rue Sault-au-Matelot, 4, / 1904 / XX- 263 pp. in-  
18. Tirage de 7000. Réédition de la 4<sup>e</sup> édition (1903)



**92.** Pieuse Union / en / l'honneur de saint Antoine / de Padoue / (Ad calcem) *Imprimatur* : † L. N. *Archiep. Quebecensis*. Suit un certificat d'admission en blanc dans la Pieuse Union. *S. l. n. d.* (Québec. Imp. des Franciscaines, vers 1904). Imprimé pour l'usage des Pères Franciscains de Québec. 4 pp. in-32 (s. p.)

Contient notice sur la Pieuse Union, ses avantages etc.

**93.** Saint Antoine / et / Les Petits Enfants / Par le / R. P. Frédéric de Ghyvelde, O. F. M. / Commissaire de Terre-Sainte / *S. l. n. d.* (Québec. Imp. des Franciscaines, 1905). *Imprimatur* de Mgr Bégin (22 mai, 1905) et du T. R. P. Colombam-Marie, o. f. m., Com.) Prov. (1er mai) 32 pp. in-18.

**94.** Devotion / to / St. Anthony of Padua / by the / Rev. E. De Lamarre, S. T. D. / director of the / universal association / In honor of St. Anthony, and of the work / entitled "St. Anthony's Loaves," in the / Diocese of Chicoutimi, P. Q. / translated from the french Second Edition / Chicoutimi. / imp. G. Delisle / 1905. / 210 pp. in-18. Tirage de 2000.

L'enregistrement de l'édition américaine (1895) a été enlevé dans l'édition canadienne. Celle-ci est enrichie d'une gravure hors texte du sanctuaire de saint Antoine à Chicoutimi, et d'un nouveau chapitre : Indulgences to be gained by the members of the "Universal Association", pp. 121-123.

**95.** Litanies / en l'honneur de / St-Antoine de Padoue / *Imprimatur* : † François-Xavier, Ev. de Trois-Rivières. Porte la suscription : Couvent des FF. Mi-

neurs, Trois-Rivières. *S. l. n. d.* (Trois-Rivières, Dupont, 1905). 4 pp. (s. p.) in-32. Tiré à 3000 ex.

**96.** The / Franciscan Review / and / St. Anthony's Record /.—Revue mensuelle publiée par nos pères anglais de Montréal. Commencée à 24 pp., continuée à 32 pp. in-8. Imprimée chez les Sourds-Muets, Ville Saint Louis, 1er no janvier 1905. Se continue. Un peu plus de 4000 abonnés. Directeur actuel : P. Raymond Pennafort, o. f. m., 964 Dorchester Ouest, Montréal. Gérant actuel, M. Maurice Clark, 125, rue Champlain.

Extrait de l'article-programme du 1er No. : "Our sub-title shows that Saint Anthony is aboard us, in amiable fellowship with Saint Francis. He has been truly styled "everybody's Saint," and as such needs no further recommendation. His RECORD will faithfully chronicle the wonder-gifts with which he enriches his clients, and will publish the letters that testify to their gratitude ; we shall be glad to insert anything that will increase love and devotion to him."

La revue a été fidèle à son programme, et tous les mois elle parle de saint Antoine à ses lecteurs.

**97.** The Miraculous / Responsorium of S. Anthony of Padua. / *S. l. n. d.* (Montréal. Maison Sainte-Elizabeth, 1906). 2 pp. pt in-18.

Hymne anglais commentant le "Si quæris," avec une prière à saint Antoine. Publié par les soins du P. Ethelbert, o. f. m. Tiré à 5000 ex.

**98.** / The Pious Union of Saint Anthony. / Imp : † Zotieus. Ep. *Pogtences* V. G. (S. d.). *S. l. n. d.* (Montréal, Maison Sainte-Elizabeth, 1906). 4 pp. (s. p.) pt in-18.



Notice sur la Pieuse Union, imprimée par les soins du P. Ethelbert, o. f. m. A la p. 4e, en blanc, certificat d'admission dans la Pieuse Union. Tiré à 5000 ex.

**99.** Prière / pour obtenir la conversion des personnes qui / abusent des boissons enivrantes. / 40 jours d'indulgence/. Imprimatur. † L. N. Arch. de Québec. Québec, 3 août 1906. *S. l. n. d.* (Publié, croyons-nous, par les religieuses du Précieux-Sang de Lévis). Au verso, même prière en anglais. Feuille in-32.

Le paragraphe suivant de cette prière en justifie le classement dans cette bibliographie : “ O bon Jésus, exaucez la prière d'un pauvre pécheur qui vous demande cette grâce par les larmes de votre Mère Immaculée et *par l'intercession de Saint Antoine de Padoue, le père des pauvres.* Ainsi soit-il.”

**100.** (S. t.) Carte. Au recto, joli dessin. Sur fond de lys, un saint Antoine de Murillo, et le Bref au-dessous. Au sommet, sur écusson, les *Conformités*. Au verso, cette rubrique : / Œuvre de l'Eglise de St-Antoine de Padoue, / Trois-Rivières, P. Q. /— Avec l'approbation des Supérieurs. *S. l. n. d.* (Imp. des Sourds-Muets, Ville Saint-Louis, 1906). 4 " 5 × 3 pcs. Tirage de 10,000.

“ Les bienfaiteurs de l'Eglise St-Antoine auront part :

1° Aux messes dites chaque jour par les Pères Franciscains des Trois-Rivières.

2° Au mérite des bonnes œuvres, des mortifications, des prières et offices récités par la communauté, et spécialement à la station du T. S. Sacrement, qui se dit plusieurs fois par jour pour les bienfaiteurs.

3° Aux prières qui se font aux réunions des tertiaires.

4° Après leur mort, aux messes qui sont dites dans tout l'Ordre pour les bienfaiteurs défunts. De plus, les noms des donateurs seront déposés et conservés dans l'intérieur des constructions, pour y être une perpétuelle prière."

**101.** (S. t.) Prière à saint Antoine. Sur la première page, image du Saint, avec invocation. *S. l. n. d.* (Montréal, Maison Ste-Elisabeth, 1907). 4 pp. (s. p.) in-32.

Imprimé par les soins du R. P. Berchmans, chargé en 1907 de la prédication des Treize mardis en notre église de Montréal.

**102.** Bref de/ St Antoine de Padoue /. Imprimatur de Mgr Fabre, 1895. *S. l. n. d.* (Montréal, Maison Sainte-Elisabeth, 1907). Feuille in-32, blanche au verso.

Réédition du bref imprimé à Montréal, en 1895.

**103.** / † / J. M. J. F. / Neuvaine / à / Saint Antoine de Padoue / par / le P. Remi M. Leprêtre, o. f. m. / (Armes de l'Ordre franciscain) dédiée / aux membres de l'Oeuvre du Pain de Québec / 1909 / (Ad calcem) : imp. Desclée, de Brouwer & Cie, Lille. *S. d.* (1908). (Au verso de la couverture) : Cum licentia Superiorum Ordinis. Nihil obstat : P. Pascal, librorum censor. Imprimatur : Lille, le 7 Décembre 1908. P. Cateau, vic. gén. 16 pp. in-18.

Le Père Remi habitait notre couvent de Montréal, il y a quelque six ans. Son opuscule n'a pas été publié spécialement pour les membres de l'Œuvre du Pain des PP. Franciscaïns de Québec ; 1200 exem-



plaires seulement sur un tirage de 5 à 6000, destinés aux membres de cette œuvre, à titre gracieux, portent la dédicace susdite. Cela suffit, pensons-nous, à donner à cet imprimé droit de figurer dans cette nomenclature.

**104.** / Formule de demande / *S. l. n. d.* Feuille volante  $2\frac{1}{2} \times 3$  pcs.

Voici cette formule : " O bon et puissant St-Antoine de Padoue, je vous promets.....(telle offrande) pour l'œuvre du pain, si vous m'obtenez (telle grâce.....) ; mais comme vous voyez mieux que moi ce qui peut m'être le plus utile, obtenez-moi ce qui contribuera le plus à la gloire de Dieu et au salut de mon âme. "

Publié en 1908 par le curé de Portneuf, qui voulait apprendre à ses paroissiens comment il convient de s'adresser à saint Antoine.

**105.** Image de saint Antoine avec l'indication : / Saint Antoine de Padoue / Dans la Chapelle des PP. Franciscains / Trois-Rivières. / *S. l. n. d.* (Vanasse et Leprohon, Trois-Rivières, 1908). Feuille grd in-8. L'image n'a que  $5'' 2 \times 2'' 1$  pcs.

Tiré à 2000 ex. Le cliché a été détruit dans l'incendie des Trois-Rivières, en 1908.

**106.** Prière / à / saint-Antoine de Padoue. / Imprimatur † F. X. *Epus Trifluvianensis. S. l. n. d.* Imprimé à Saint-Justin, comté de Maskinongé, par les soins du curé, M. l'abbé Gérin, en 1908. Feuille volante, blanche au verso,  $4\frac{1}{2} \times 2\frac{3}{4}$  pcs., texte vert et rouge.

**107.** Saint Antoine / et / Les Petits Enfants / par le / R. P. Frédéric de Ghyvelde, o. f. m. / commissaire de Terre-Sainte / *S. l. n. d.* (Québec, Imp. des Franciscaines, 1909). Imprimatur de l'édition de 1905.—32 pp. in-32.

Deuxième édition de cette brochure. Absolument rien ne différencie cette seconde édition d'avec la première, si ce n'est une faute typographique du début. Le premier mot du premier chapitre de la 2<sup>e</sup> éd. se lit en effet " Maint Antoine " pour Saint Antoine.

**108.** Vie / de / saint Antoine de Padoue / avec les treize mardis / par le / R. P. Frédéric de Ghyvelde, o. f. m. / Commissaire de Terre-Sainte / Québec / 1909 / (Imp. des Franciscaines, Grande Allée). VIII-408 pp. grd in-8.

Orné de nombreuses vignettes, et, en regard du titre, d'une phototypie hors texte de la statue de saint Antoine de la chapelle des Franciscains des Trois-Rivières. Tirage de 3000. Imprimatur: † L.-N. Arch. de Québec, 25 février 1907. Fr. Columbanus-Maria, o. f. m. *Min. Prov.* Marianopoli die 2<sup>a</sup> Februarii 1907.

De l'Avant-propos.

" La Vie de saint Antoine de Padoue que nous offrons aujourd'hui, avec confiance, au Public, est dans son ensemble, celle qui se publie actuellement dans la *Revue Eucharistique*, mais plus développée et partant plus complète..... "

C'est l'ouvrage le plus considérable sur saint Antoine encore publié dans notre Province.

**109.** Saint Antoine de Padoue / Dans la Chapelle des PP. Franciscains / Trois-Rivières / Phototypie de



la statue du Saint. L'image mesure 6 x 2 $\frac{3}{4}$  pcs. Imprimé sur papier fort glacé 12 $\frac{1}{2}$  x 9 $\frac{1}{2}$  pcs. Deux tirages chacun de 500 exemplaires, l'un avec filet, l'autre sans filet. *S. l. n. d.* (Imp. Franciscaines, Québec, mai 1909).

Tiré à part de la gravure publiée au frontispice de la Vie de saint Antoine du R. P. Frédéric.

**110.** / La croix ou bref de S. Antoine de Padoue / Avec notice sur le bref. Imprimatur : Ottawæ, die 19 martii 1909. † J.-Thomas Archpus Ottaviensis. *S. l. n. d.* (Imp. des Servantes de Jésus-Marie. Hull, 1909). 4 pp. (s. p.) gr. in-18 oblong.

Au bas du bref : " Ce bref a touché à la vraie croix de Notre Seigneur Jésus-Christ ". (Ad calcem) : Prix : " Un paquet de 24 brefs pour 10 centins, 12 paquets pour une piastre."

**111.** / La croix ou bref de saint Antoine de Padoue / Sur toile. 4 pp. (s. p.) in-32. Les deux pages de l'intérieur sont vides. La 4e est occupée par une image de saint Antoine tenant l'Enfant Jésus dans ses bras. *S. l. n. d.* (Imp. des Servantes de Jésus-Marie. Hull,, 1909).

Ce bref est fait pour être plié et cousu, avec le petit Evangile du saint Nom de Jésus à l'intérieur, et se porte comme un scapulaire.

**112.** J. M. J. F. A. / Bibliothèque / St-Antoine / de Padoue / Catalogue des Livres / 777, Lagachetière Est, Montréal 1909 / Imp. Paquin, Maisonneuve. / 160 pp. (pg.) + 13 pp. (s. p.) d'annonces in-8.

Le R. P. Amé, o. f. m., est le compilateur de ce catalogue ; il y a travaillé près de 2 ans.

Ce n'est pas rigoureusement un ouvrage antonien, mais sa mention nous permet de signaler les œuvres antoniennes de la rue Lagauchetière, dont le R. P. Amé est l'habile directeur. Il y a, au No 777 de cette rue, la Chapelle Saint Antoine, siège des Fraternités du Tiers-Ordre du même titre, et la Maison Saint Antoine. La Bibliothèque Saint Antoine est installée sous la chapelle ; elle est à l'usage des tertiaires et du public en général.

**113.** Le présent ouvrage de bibliographie antonienne.

Au numéro suivant commence la série des imprimés sans date connue.

**114.** Association universelle. / Bref de S. Antoine /. Sur toile et sur papier. *S. l. n. d.* (Chicoutimi, Hôtel-Dieu de Saint Valier). Feuille vol. 2" 7 × 2" 6 pcs.

**115.** Universal Association. / Brief of St. Anthony /. Sur papier et sur toile. *S. l. n. d.* (Hôtel-Dieu de Saint Valier). Feuille vol. 2" 7 × 2" 6 pcs.

**116.** / Repons miraculeux /. (Au bas): Association universelle, Chicoutimi. *S. l. n. d.* (Chicoutimi, Hôtel-Dieu de Saint Valier). Feuille, blanche au verso, 4" 5 × 3 pcs.

**117.** / Miraculous Responsory /. (Au bas); Universal Association, Chicoutimi. *S. l. n. d.* (Chicoutimi, Hôtel-Dieu de Saint Valier). Feuille, blanche au verso, 4" 5 × 2" 7 pcs.



**118.** Prière dite très efficace / à / Saint Antoine de Padoue / *S. l. n. d.* (Chicoutimi, Hôtel-Dieu de Saint-Valier). Feuille, blanche au verso, 12 " 7 × 9 " 3 pcs.

**119.** / Le pain de Saint-Antoine /. Imp. du *Messenger de Saint Antoine*, Chicoutimi. 4 pp. in-18.

En note, au bas de la 1<sup>ère</sup> page : Extrait de La Dévotion à saint Antoine de Padoue, par l'abbé E. De Lamarre. S'adresser à l'auteur, à Chicoutimi, Canada, P. Q.

**120.** Association Universelle / en l'honneur de / Saint-Antoine de Padoue / Le petit chapelet de saint Antoine / (Manière de le réciter). *Imprimatur*. † Michel-Thomas, Ev. de Chicoutimi. (Ad calcem) : Imp. St-Antoine, B. A. R.-A. Beaupré, Québec. 4 pp. (s. p.) pt in-18.

**121.** Universal Association / in honor of / St. Anthony of Padua. / Chaplet of St. Anthony. / (How to say it.) / Traduction du précédent. *Imprimatur*. † Michæl Thomas, Bishop of Chicoutimi. (Ad calcem) : Imp. St-Antoine, B.-A.-R.-A. Beaupré, Québec. 4 pp. (s. p.) pt in-18.

**122.** Phototypie du sanctuaire de saint Antoine à l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi, avec la suscription : / Chapelle de l'Association universelle / à Chicoutimi /. Tiré à part de la gravure de la 4<sup>e</sup> édition de *La Dévotion à saint Antoine* de l'abbé De Lamarre. *S. l. n. d.* La gravure mesure 4 × 2 " 6 pcs., le papier 6 " 1 × 4 " 5 pcs. Double spécimen, teinte bleue et teinte rouge.

Ce sanctuaire de saint Antoine est une chapelle latérale de l'oratoire de l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi. L'autel y est en marbre, et c'est le premier autel en marbre du Saguenay. Dans cette chapelle est une peinture murale de saint Antoine, due au pinceau de M. Charles Huot, artiste de Québec. Sous l'autel est une statue du Saint, représenté en extase sur son lit de mort, statue modelée aussi par M. Huot.

**123.** Le même, avec suscription en anglais : / St. Anthony's Shrine / Chicoutimi, Que.

**124.** Œuvre de Saint-Antoine de Padoue / Demande / de consécration d'un enfant / à S. Antoine de Padoue / dans la chapelle de S. Antoine / à Chicoutimi. / *S. l. n. d.* (Chicoutimi, Hôtel-Dieu de Saint-Valier). 4 pp. (s. p.), la 1ère seule imprimée, in-8.

Voici le texte de cette demande :

“ Monsieur le Directeur,

Je vous prie d'inscrire sur vos registres le nom de mon enfant âgé de que je désire consacrer spécialement à saint Antoine de Padoue, le troisième dimanche du mois d

En ce jour de la consécration que vous aurez l'obligance de faire de mon enfant, en mon nom, dans la chapelle de saint Antoine, à Chicoutimi, je prierai moi-même avec lui, à l'Eglise (1), devant la statue (2) de S. Antoine.

---

(1) Ou à la maison.

(2) Ou devant l'image.



Jusqu'à ce que mon enfant soit en état de prier seul, je réciterai à sa place ou lui ferai réciter, chaque jour, le *Répons miraculeux* en l'honneur de Saint-Antoine (\*).

**125.** St. Anthony's Work. / Application / for the consecration of a child / to St. Anthony of Padua / at St. Anthony's Shrine / in Chicoutimi. / Edition anglaise du précédent. *S. l. n. d.* (Chicoutimi, Hôtel-Dieu de Saint-Valier). 4 pp. (s. p.) dont la 1ère seule imprimée, pt in-8.

**126.** [Titre de la couverture]. The Novena / of the / Nine Tuesdays / *The Gazette Printing Co.* / [Titre de l'intérieur]. The Litany / of / Saint Anthony of Padua / and / Prayers for the Novena / of the / Nine Tuesdays / Translated from Approved Sources. / Arranged for the / Clients of St. Anthony / By Brother William J. / A member of the / Third Order of St. Francis / *Imprimatur* de M<sup>sr</sup> Fabre. *S. d.* 32 pp. in-32.

**127.** Pieuse Union / en l'honneur de / Saint Antoine de Padoue / Tout (sic) droits réservés. / *S. l. n. d.* (Montréal, avant 1904). 12 pp. (s. p.) gr. in-32, filets rouges, sur papier fort, glacé.

Jolie plaquette. Au frontispice, phototypie d'un dessin par le père Ambroise, o. f. m., représentant saint Antoine tenant l'enfant Jésus sur son bras gauche, et un lys dans sa main droite. Un groupe pieux et suppliant entoure le saint.

---

(\*) Dans le cas où les parents ne pourraient réciter le *Répons miraculeux*, ils diront 4 *Pater*, 3 *Ave*, 3 *Gloria Patri* avec l'invocation: *Saint Antoine de Padoue, protégez mon enfant.*

Contient certificat d'admission dans la Pieuse Union, notice sur celle-ci, le Répons miraculeux, les litanies de saint Antoine.

(Ad calcem) : " On peut se procurer des copies de ce feuillet à la Villa Saint Anthony, 1133, rue Dorchester."

**128.** Pieuse Union / en l'honneur de / Saint Antoine de Padoue. / Imprimatur de Mgr Fabre (s. d.) *S. l. n. d.* (Montréal). 4 pp. (s. p.) pt in-18.

Notice sur la Pieuse Union avec certificat d'admission en blanc. Publié par les PP. Franciscains.

**129.** Pieuse Union / en l'honneur de / St Antoine de Padoue. / Imp : † Eduardus Car., *Arch., Mar.* *S. l. n. d.* (Montréal). 4 pp. (s. p.) gr. in-32.

Notice sur la Pieuse Union, avec blanc de certificat d'admission, suivie du *Si quæris*. Réédition assez récente d'une notice plus ancienne. Probablement réédité par les PP. Franciscains, à cause du certificat d'admission.

**130.** (S. t.) Carte. D'un côté : / Litanies de saint Antoine de Padoue. / De l'autre côté : / Prière à saint Antoine de Padoue. / *Imprimatur* † Eduardus Car., *Arch. Marianopolitanus.* *S. l. n. d.* 13 × 8 $\frac{3}{4}$  pcs.

**131.** Cantique / a / Saint Antoine de Padoue / Montréal / J. E. Belair, Imprimeur, / 58, rue St-Gabriel. / *S. d.* 4 pp. (s. p.) in-18, la dernière blanche.

Cantique annoté, avec ce refrain :

O saint Antoine de Padoue,  
Ton secours nous vient en tous lieux ;  
A ton amour chacun se voue,  
Puissant ami du Roi des cieux.



Saint Antoine mérite d'être chanté moins banalement et avec plus d'harmonie. Les couplets sont de meilleure venue que le refrain.

**132.** The Pious Union / in honour of / Saint Anthony of Padua / (Ad calcem) : *Imprimatur* : † Edouardus Car., *Arch. Marianopolitanus. S. l. n. d.* (Québec, Imp. des Franciscaines, avant 1900). 8 pp. in-18.

**133.** Prières d'une Neuvaine / en l'honneur de / Saint Antoine de Padoue / Chez Granger Frères, Montréal (1895) / *Imprimatur*: Edouard Charles, Archevêque de Montréal. *S. l. n. d.* Feuille volante, blanche au verso,  $10\frac{1}{2} \times 9$  pcs., triple colonne.

Contient le Bref, les litanies de saint Antoine, le Répons miraculeux, la traduction française de l'hymne *O Gloriosa*, et des prières, dont une de saint Antoine à la sainte Vierge.

**134.** Blessing of St. Anthony / against the evil one / Imp: † Eduardus-Car., *Arch. Marianopolis. S. l. n. d.* 5 " 4 " 1  $\times$  3 " 3 pcs., sur toile.

C'est le bref de saint Antoine avec l'oraison, une invocation tirée des litanies du Saint et un texte de saint Bonaventure : " If miracles thou fain wouldst see, have recourse to St. Anthony."

**135.** (S. t.) Répons miraculeux, hymne " Plaudentes " à saint Antoine, et l'antienne " *Caelorum Candor* " à saint François. Texte latin et traduction française en regard. *S. l. n. d.* (Montréal. Imp. de la Maison Ste-Elizabeth.) 4 pp. (s. p.) in-12, double colonne.

Publié pour l'usage des tertiaires dans leurs réunions mensuelles.

**136.** Litanies / en l'honneur de / St. Antoine de Padoue. / Imprimatur: † Paulus, Arch. Marianopolitanus. (S. d.). *S. l. n. d.* (Imprimé au couvent des Frères-Mineurs, Montréal, vers 1900). 4 pp. (s. p.) in-18 oblong.

**137.** Responsory. / In honor of St. Anthony of Padua, composed by / St. Bonaventure. / *S. l. n. d.* Feuille volante 9 × 7 pcs. Sans *imprimatur*.

C'est la traduction du *Si quæris*. Un exemplaire encadré de cette prière est à la disposition des fidèles à l'autel Saint Antoine, en notre église de Montréal.

**138.** (S. t.) Carte. D'un côté, au-dessus du Cœur de Jésus, l'invocation : Cœur Sacré de Jésus, j'ai confiance en vous. De l'autre côté, le Bref de saint Antoine. *S. l. n. d.* 3 × 2¼ pcs.

Nous croyons que cette carte a été publiée par l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur de Lévis.

**139.** Répons miraculeux à St Antoine de Padoue / Feuille pour encadrement. *S. l. n. d.* 16 × 12 pcs.

**140.** Prière / à / Saint Antoine de Padoue. / Imprimatur: † Eduardus Car., Arch. Marianopolitanus. *S. l. n. d.* (Montréal, prob. Imp. des Sourds-Muets). 4 pp. (s. p.) in-32, la première occupée par l'image du Saint, la dernière blanche. Le titre est à l'intérieur.

**141.** Prière / à / Saint Antoine de Padoue. / Réédition du précédent. *S. l. n. d.* (Montréal, Imp. des



Sourds-Muets). 4 pp. (s. p.) in-32. Comme au n<sup>o</sup> précédent. Tirage de 6000.

#### ADDENDUM

5a. Vie / de / St. Antoine de Padoue. / Par le révérend père Giry. / Avec approbation des supérieurs ecclésiastiques. / Montréal; / 1854. / *S. l.* (Ad calcem :) Des presses à vapeur de John Lovell, rue St. Nicolas. 35 pp. in-18.

Ex. décrit : Bibl. de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, Montréal.

Cette vie est extraite de la grand Vie des Saints du père Giry.

R. P. HUGOLIN, o. f. m.

---

### CE QU'ILS BUVAIENT

---

Les premiers colons du Canada étant venus des pays du cidre et de la bière n'étaient pas adonnés au vin.

Du temps de Champlain, dès les trois premières années de Québec, le sieur de Monts y envoya des pommiers de Normandie que l'on signale en plein développement vingt-cinq ans plus tard. Il est probable que d'autres envois de pommiers ont eu lieu par la suite. En tous cas, sous les Français, la région de Québec et celle de Montréal en cultivaient plusieurs variétés pour la compote, mais il n'est pas certain que nous ayons eu la pomme à cidre.

Je crois que l'on commença par la bière d'épinette. Le procédé en était connu en France. Louis Hébert,

en sa qualité d'apothicaire, herboriste et curieux de mettre toutes les plantes à l'épreuve, a bien pu manipuler cette boisson qui est d'ailleurs, un excellent antiscorbutique—et nous savons que le scorbut régnait parmi les hivernants du Canada.

Quatre vingt dix ans avant Hébert, les hommes de Cartier avaient été guéris du scorbut par ce remède que les sauvages employaient tant bien que mal, car ils ne connaissaient pas la fermentation. Cependant, leur manière d'apprêter les branches d'épinette avait du bon.

Nous savons que, sur mer, la maladie en question était la terreur des matelots. En Canada, on l'appelait le mal de terre". Son origine était la même. On la verra reparaitre partout, parmi les gens qui ne mangent que de la viande, et encore plus si c'est de la viande salée. Hébert a dû s'occuper d'une substance dont le double usage, boisson et remède, se recommandait à son attention.

Il ne faut pas oublier le "bouillon", fort appréciée à cette époque. En Picardie et dans la haute Normandie, le peuple se composait avec de la pâte crue, mais levée et fermentée dans une eau épicée, un breuvage appelé bouillon qui valait mieux que de l'eau lorsque celle-ci n'était pas bonne à boire. La pratique s'en établit en Canada, bien que l'eau de ce pays soit supérieure à toutes les sources et rivières de l'Europe. L'habitude de faire du bouillon de ce genre existait encore dans la colonie vers 1670, même on en vendait.

Le dictionnaire de Trévoux dit que ce mélange était assez semblable au "chousset des Turcs, lequel est fait de pâte crue levée, cuite dans l'eau, et après cela rassise et séchée. On en jette la grosseur d'un œuf dans un pot d'eau à boire.

C'est alors (1663) que Pierre Boucher, répondant à des questions qui lui avaient été posées en France, dit Boucher ne demande pas que l'on encourage la



sait : "A l'ordinaire, on boit du vin dans les meilleures maisons de la colonie, de la bière dans d'autres, aussi un breuvage appelé bouillon qui se boit communément dans toutes les maisons. Les plus pauvres boivent de l'eau, qui est fort bonne et commune en ce pays-ci."

Aucun homme ne connaissait le Canada aussi bien que Boucher. Il ne mentionne pas le cidre. L'avait-on abandonné ? En avait-on jamais pris la coutume depuis la fondation de Québec ?

L'auteur ajoute : "On n'a point encore planté ici d'arbres (fruitiers) de France, sauf quelques pommiers qui rapportent de fort bonnes pommes et en quantité, mais il y a bien peu de ces arbres". De fort bonnes pommes, ce n'est pas ce qu'il faut pour en extraire le cidre. La "fameuse" et les autres qui font la réputation de nos vergers n'entrent pas dans ce que je cherche ici.

culture des pommiers en vue de la production du cidre et pourtant il était natif de Mortagne au Perche, ce qui est un coin de la Normandie. Alors on peut en conclure que le cidre ne comptait nullement dans les ménages canadiens, bien que la plupart des colons fussent originaires des pays où l'on consomme le plus de cette boisson.

Rien d'étonnant que l'intendant Talon, vers 1670, ait fondé des brasseries de bière sans s'occuper du cidre.

Et remarquons que, de 1665 à 1670, la population avait triplé par le moyen de nouveaux colons de nombreux endroits où la bière et le vin dominaient dans toutes les classes.

Conçoit-on, d'autre part, que Boucher ne parle pas de l'eau de vie. Il écrivait au milieu des violentes querelles que le commerce de cette liqueur soulevait dans toute la colonie. Le rhum et une eau de vie inférieure appelée guildive étaient répandues partout.

Les vins importés au Canada devraient être de

sources variées. Peut-être du bordeaux, quoique sa renommée fut mince, durant le XVII<sup>e</sup> siècle, Henri IV avait tenté de l'introduire à Paris sans trop de succès. On lui préférait le bourgogne. Il devait y avoir d'autres crus, mais nous ne les connaissons pas. Quant à la tisane de Champagne, elle coûtait trop cher pour les gens du Canada.

Ainsi donc, avec l'excellente eau de nos rivières, le bouillon ou chousset, la grosse bière, la bière d'épINETTE, le cognac, la guildive, le rhum, nos premiers pères canadiens avaient de quoi se tenir dans l'Etat d'humidité voulu par la nature. Nous n'avons pas d'avantage aujourd'hui. Ah ! si pourtant le chocolat, le thé et le café. Au dix-septième siècle, le chocolat et le café avaient des adeptes, à la cour de France; le thé n'avait peut-être pas même un nom parmi nous.

A la longue, la colonie reçut tant de gens de qualités diverses que l'importation du vin prit de la valeur mais on voit très bien, par les rapports officiels et autres écrits, que la masse du peuple n'en consommait pas. Du moment où le pays passa à l'Angleterre, le revenu sur le vin tomba à zéro, parce que, dit le gouverneur Murray, ceux qui en buvaient sont retournés en France.

BENJAMIN SULTE